



2026-1029



2026/076



L260026



2026-04



Groupe Photo Région Vernon

10^e salon international de Vernon en Normandie 2026

EXHIBITION DETAILS (Partie A)

Président:**André M. LOCHARD****Email:****salon.gprv@gmail.com****Emplacement du formulaire d'inscription:****<https://gprv.photo/salon>** click pour accéder**Website:****<https://gprv.photo/salon>**

SECTIONS & THEMES

LIBRE COULEUR**Couleur uniquement****PIDC****LIBRE MONOCHROME****Monochrome uniquement****PIDM****PHOTOGRAPHE ET MÉTIERS LIÉS****Couleur uniquement****PIDC**

FRAIS ET RÉDUCTIONS

Frais de participation, plein tarif: 12 €**Frais de participation, tarif réduit: 10 €**

Le tarif réduit est accordé aux auteurs membres de la *Fédération Photographe de France* (FPF) et aux groupes de cinq auteurs participants et plus.

Aucune autre remise ne pourra être accordée.

Si les droits de participation ne sont pas acquittés, les photographies ne seront pas jugées.

Frais catalogue imprimé (facultatif) 20 €

Les auteurs ou clubs souhaitant recevoir un catalogue imprimé au format A4 doivent l'indiquer lors de leur inscription sur le site.

Si les frais de 20 € par catalogue ne sont pas réglés, le catalogue ne sera pas expédié.

Paiement via le site ou directement sur le compte PayPal : salon.gprv@gmail.com

Paiement par virement bancaire : les coordonnées bancaires seront fournies sur la page de calcul des frais.

En cas de paiement par chèque à l'ordre de **G.P.R.V.**, veuillez inscrire au dos « **Exposition internationale, participation n° X** » en indiquant votre numéro d'inscription attribué par le site, joindre une copie du formulaire d'inscription et envoyer le chèque à l'adresse suivante :

G.P.R.V. – 2 Place Marcel Beaufour – 27200 Vernon - France

CALENDRIER

Date limite de réception:**2026-02-23 UTC+01:00 (Paris) (23 février)**

Tous les jugements effectués le:

2026-03-23 (23 mars)

Les rapports de score seront envoyés le:

2026-03-30 (30 mars)

Soumission EDAS le:

2026-04-24 (24 avril)

Galeries en ligne le:

2026-04-13 (13 avril)

Publication des prix et du catalogue en ligne le:

2026-05-24 (24 mai)

Page d'état et site web disponibles, au moins, jusqu'au:

2027-02-23 (23 février 2027)

Exposition du

9 au 17 Mai 2026

Philippe Auguste, Charles Joseph Riquier Str in Vernon (27200), GPS point: 49.09368 - 1.482913
 Vernissage et cérémonie de remise des prix le

2026-05-09 (9 mai)

JUGES

MONOCHROME

EHRENREICH Irene, AT, EFIAP/b MPSA2 GPU-CR3 (Autriche)

RAMPNOUX Régis, FR, EFIAP/Platinum, MPSA (France)

RYU Shin, KR, EFIAP/d3, GMPSA, GPU VIP5 (Corée du Sud)

COULEUR

BHATTACHARYYA Kalyan, IN, EFIAP, GMPSA (Inde)

PARIS Trinley, FR, EFIAP (France)

KWAN Phillip, CA, GMPSA/P, GPSA(Canada)

PHOTOGRAPHE ET MÉTIERS LIÉS

CHRISTOFINI Anna, IT, EFIAP/s, QPSA (Italie)

MORATA Alain, FR, EFIAP/d2, GPUCR4, GPUVIP3 (France)

AEMMER Peter, CH, EFIAP/b (Suisse)

JUGES SUPPLÉANTS

Emmanuelle PIERARD, (France)	Gérard MEYER, (France)	Rémy CARRION, G.P.R.V. (France)
------------------------------	------------------------	---------------------------------

PRIX

Monochrome libre (PIDM)	Couleur libre (PIDC)	Photographe et métiers liés (PIDC)
PSA MÉDAILLE D'OR	PSA MÉDAILLE D'OR	PSA MÉDAILLE D'OR
FIAP MÉDAILLE D'OR	FIAP MÉDAILLE D'OR	FIAP MÉDAILLE D'OR
GPU MÉDAILLE D'OR	GPU MÉDAILLE D'OR	GPU MÉDAILLE D'OR
FPF MÉDAILLE D'OR	FPF MÉDAILLE D'OR	FPF MÉDAILLE D'OR
3 x GPU RUBANS	3 x GPU RUBANS	3 x GPU RUBANS
3 x PSA RUBANS	3 x PSA RUBANS	3 x PSA RUBANS
3 x FIAP MENTION HONORIFIQUE AVEC RUBAN	3 x FIAP MENTION HONORIFIQUE AVEC RUBAN	3 x FIAP MENTION HONORIFIQUE AVEC RUBAN
3 x DIPLÔME FPF	3 x DIPLÔME FPF	3 x DIPLÔME FPF

Les **médailles d'or FIAP, PSA, GPU et FPF**, dotées de bons d'achat d'une valeur de **150€**, récompensent les **4 meilleures photos de chaque section**.

Une **mention honorifique et pins FIAP** récompensent le **meilleur auteur** ayant obtenu le plus de points dans toutes les sections.

Un **trophée FPF + 150€** en bons d'achat récompensent le **meilleur club adhérent FPF** ayant totalisé le plus d'images admises.

Un **trophée FPF + 150€** en bons d'achat récompensent le **meilleur club étranger** ayant totalisé le plus d'images admises.

Des **mentions honorifiques FPF, FIAP, PSA et GPU** sont décernées par les juges dans chaque section.

Tous ces prix seront envoyés par courrier ou colis postal.

Les images récompensées, y compris celles ayant reçu une mention honorable, doivent contenir des données EXIF. Le non-respect de cette exigence entraînera le retrait de la récompense.

La valeur totale des médailles d'or, mentions honorifiques, trophées et bons d'achats, s'élève à environ **3000€**.

CATALOGUE

Le catalogue 2026, ainsi que tous les anciens catalogues, peuvent être téléchargés au format PDF sur le site <https://gprv.photo/salon>.

Le catalogue imprimé au format A4 sera envoyé à tous les clubs et/ou auteurs ayant réglé les frais d'inscription.

RÉSULTATS

Les résultats, ainsi que les certificats d'admission par photo, peuvent être téléchargés depuis le site web et les auteurs participants seront informés par mail de leur disponibilité.

CONDITIONS DE PARTICIPATION NUMÉRIQUE

- a. Les photos doivent être soumises au format JPEG, espace colorimétrique Adobe sRGB, en suivant les instructions disponibles à l'adresse <https://gprv.photo/salon/>.
Le titre de chaque image ne doit pas dépasser 35 caractères.
Il n'est pas nécessaire de traduire les titres en anglais, mais ils doivent être rédigés en caractères latins.
- b. La largeur maximale est de 1920 pixels et la hauteur maximale de 1280 pixels à 300 dpi. Compression : 7 à 12, maximum 3,5 Mo.
- c. Les organisateurs ne sont pas autorisés à redimensionner les images trop grandes.
Dans ce cas, le participant devra soumettre à nouveau sa candidature avec des images aux dimensions appropriées.

Après la délibération du jury, les liens de téléchargement des fichiers haute définition des photos sélectionnées pour l'exposition seront disponibles sur la page « *Photos* » de l'auteur, permettant ainsi l'impression des clichés. La résolution requise est de 3840 pixels (15 Mo maximum) pour les dimensions horizontales ou verticales, en espace colorimétrique Adobe RGB (1998), au format JPG (ou JPEG) ou TIFF 16 bits pour les photographes souhaitant une reproduction optimale.

Les fichiers HD et les tirages seront détruits à la fin de l'exposition.

Les images des auteurs refusant cette condition seront exposées uniquement en projection.

Si un photographe lauréat d'une médaille d'or refuse de fournir le fichier HD, le prix sera attribué à un autre photographe.

MÉTHODE DE JUGEMENT

- L'évaluation se déroulera à distance et chaque membre du jury utilisera son propre matériel calibré en couleur, capable d'afficher les images soumises à 100 % de leur résolution.
- La remise des prix réunira tous les membres du jury à distance.
- Toutes les images seront distribuées dans un ordre aléatoire généré automatiquement par le logiciel d'exposition avant les évaluations.
Les images d'un participant ne seront pas présentées consécutivement aux membres du jury.
- Le logiciel d'exposition ne permettra en aucun cas à un membre du jury de visualiser simultanément toutes les images d'un même participant.
- Taux d'acceptation cible : **15 à 20 %**

EXIGENCES D'EXPOSITION (Partie B)

Règles applicables : Cette exposition se déroulera conformément aux règles de la PSA.

Conditions d'entrée: Cette exposition est ouverte à tous ; toutefois, une candidature peut être refusée si le responsable de l'exposition estime qu'elle n'est pas conforme au règlement des expositions de la PSA et aux présentes conditions de participation. L'adhésion à une organisation photographique n'est pas requise. Aucun prix ni aucune sélection ne sera accordé aux participants figurant sur la liste des sanctions de la PSA pour violation de l'éthique, et les frais d'inscription ne sont pas remboursables dans ce cas. Dans ce document, les termes « participant », « auteur » et « photographe » sont utilisés indifféremment et désignent la personne qui a créé l'image originale soumise. Les participants doivent soumettre eux-mêmes leurs images aux dimensions appropriées.

Obtention d'étoiles PSA: Pour obtenir des étoiles de PSA, les participants doivent indiquer leurs nom et pays de manière identique à chaque exposition. Les pseudonymes ne sont pas autorisés. Veuillez contacter PSA en cas de changement de nom ou de déménagement à l'étranger. Utiliser un nom différent d'une exposition à l'autre expose le participant au risque que plusieurs de ses participations ne soient pas reconnues par PSA.

Reproduction: Les participants accordent aux organisateurs le droit de reproduire gratuitement les images pour les supports liés à l'exposition, y compris leur publication en basse résolution sur Internet. Les candidatures des personnes qui restreignent les droits de reproduction seront refusées. La PSA peut demander une autorisation spécifique pour une utilisation pédagogique, selon des conditions convenues d'un commun accord. Si une image enfreint le règlement de l'exposition ou la charte d'éthique de la PSA, cette dernière peut la reproduire sans autorisation à des fins pédagogiques ou pour illustrer les infractions, en omettant le nom du participant. Ni la PSA ni l'exposition ne sauraient être tenues responsables d'une utilisation abusive du droit d'auteur.

Réutilisation des images acceptées: Toute image acceptée lors de cette exposition, passée ou présente, ne peut être soumise à nouveau dans la même catégorie de notation lors des éditions ultérieures de cette exposition. Elle peut être présentée à d'autres expositions reconnues par la PSA, mais doit toujours conserver le même titre. Tout changement de titre dans une autre langue est interdit.

Entrée: Une participation comprend jusqu'à 4 images par section, chaque image étant limitée à 20 acceptations au total par parcours étoilé. Les images identiques ou similaires sont interdites au sein d'une même exposition, et si des images similaires sont téléchargées, elles seront toutes disqualifiées dans toutes les sections. Bien que des images similaires puissent être présentées dans différentes expositions, elles peuvent être refusées ultérieurement lors de l'examen des candidatures pour les étoiles, les diamants et les galaxies. Les images similaires sont celles qui sont pratiquement équivalentes, telles que définies sur la page disponible à l'adresse

<https://psa-services.org/ES/#entrants>. Pour éviter toute déception, ne soumettez pas d'images qui sont pratiquement équivalentes. Les filigranes, les mentions de copyright ou toute autre marque visible sont interdits.

Titres:

- Chaque image doit avoir un nom unique contenant au maximum 35 caractères.
- Chaque titre doit être utilisé de manière cohérente dans toutes les expositions PSA, sans variations dues à des erreurs typographiques ou à la ponctuation.
- Le titre de l'image ne doit contenir aucun élément permettant d'identifier le photographe.
- Le titre doit être interprétatif ou significatif, transformant un document visuel en une déclaration artistique délibérée. Les titres saisis sous forme de numéros de fichier tels que IMG_6608, DSC-76499 ou tout autre format de fichier d'appareil photo sont interdits.
- Les titres significatifs peuvent être suivis de chiffres, par exemple Ballet Dancer 34.
- Les titres peuvent utiliser les jeux de caractères Latin1 ou Latin2 qui autorisent les signes diacritiques (é, ñ, ü, à, è, á, etc.), mais les systèmes d'écriture non latins (العربية, русский, ελληνικά, 中文, カタカナ, દેવનાગરી) peuvent poser des problèmes dans les applications Catalogues, Galeries et Étoiles.
- Les images couleur et monochromes issues d'une même capture et partageant un contenu pictural substantiel commun seront considérées comme une seule et même image et devront porter le même titre.

Protection des informations personnelles des participants: En participant à ce concours, vous acceptez de vous conformer aux règles et politiques de la PSA, vous consentez à ce que le président du concours et les organisations reconnues conservent et traitent vos données personnelles à des fins liées au concours, et vous acceptez que votre statut de participant (nom, pays, sections/photos présentées) et vos résultats soient rendus publics dans les listes de statut, les galeries et les catalogues.

Plage d'acceptation cible:

- La fourchette cible d'acceptation ne dépassera pas 30 % dans chaque section, à l'exception de la section 3D, qui ne pourra dépasser 45 %.
- Aucune image ne peut recevoir plus d'un prix individuel dans une section d'un salon. Dans les circuits, une image peut recevoir un prix dans différentes sections d'un salon.
- L'organisateur est tenu d'ajuster le nombre de récompenses en fonction du nombre total d'acceptations.
- Pour les sections comportant plus de 250 images, pas plus de 10 % des acceptations peuvent recevoir des prix, et pour les sections comportant 250 images ou moins, le président autorisera un maximum de 7 prix.

OBJET ET DÉFINITIONS DES SECTIONS:

Bien que la section suivante fournit des résumés des définitions de la PSA, les participants doivent consulter le site Web de la PSA pour obtenir les définitions officielles de chaque division :
<https://psaphotoworldwide.org/page/exhibitions>

Création d'images et paternité

Résumé : Toutes les images soumises doivent être entièrement l'œuvre originale du photographe, y compris le post-traitement, chaque élément pictural ayant été capturé par le photographe qui soumet l'image. Les images ne doivent pas incorporer ou présenter le travail d'autres artistes comme étant celui du photographe, en tout ou en partie (cliparts, images d'archives, ciels de remplacement, photos d'œuvres d'art d'autres personnes, contenu généré par l'IA, etc.). Le terme « auteur » désigne la personne qui est le créateur original d'une image soumise ; les photographes peuvent détenir les droits d'utilisation du contenu acheté, mais la paternité de l'œuvre exige que tous les éléments visuels de la photographie soumise aient été créés personnellement par le photographe. Les photographes doivent conserver la propriété des droits d'auteur de tous les éléments visuels contenus dans toute image soumise, y compris les composites. Une violation de cette règle constitue un plagiat, une infraction grave à l'éthique de la PSA.

Intelligence artificielle

Résumé : Compte tenu de l'évolution rapide des logiciels d'IA, cette règle est susceptible d'être modifiée. Pour connaître les dernières règles en vigueur, consultez la déclaration sur l'IA sur le site web de PSA. Les outils de retouche photo basés sur l'IA qui améliorent, ajustent ou modifient intelligemment ce qui a déjà été capturé dans votre photo sont autorisés, à condition qu'ils n'utilisent que les informations visuelles déjà présentes dans votre photo. Les outils de retouche (remplissage génératif) qui vous permettent d'agrandir une image recadrée à l'aide d'une extension contextuelle de la photo originale sont autorisés, sauf si la définition de la division l'interdit. Les autres outils d'IA générative qui génèrent un nouveau contenu visuel synthétique à partir de données d'images externes qui ne sont pas présentes à l'origine dans la photographie de l'auteur sont interdits, quelle que soit la taille de la zone retouchée. Toute personne qui enfreint cette règle relative à l'IA sera bannie des expositions de la PSA pour une période allant de 3 ans à une exclusion permanente. Voir les notes supplémentaires sur l'IA dans la matrice d'édition ci-dessous.

Objet (éthique)

Résumé : La règle fondamentale de la PSA donne la priorité au bien-être animal plutôt qu'à la photographie, interdisant l'appâtage avec des créatures vivantes, la perturbation des nids, la mise en danger des sujets ou la représentation de l'alimentation d'animaux captifs avec des proies vivantes. La photographie aérienne ne doit pas perturber les individus ou les animaux et doit respecter les réglementations locales. Les images doivent être conformes aux définitions des divisions et sections figurant sur le site web de la PSA ; les images non conformes seront disqualifiées par les juges. La participation aux expositions de la PSA est subordonnée à l'acceptation de ces politiques par les participants.

Couleur ou monochrome (noir et blanc)

En photographie, une image est soit monochrome, soit en couleur ; il n'y a pas de troisième option.

- Une image couleur se définit par la présence de plusieurs couleurs ou nuances. Si une image est traitée avec deux couleurs ou plus, de quelque manière que ce soit et quelle que soit la quantité utilisée (coloration ponctuelle, bichromie, etc.), il s'agit d'une image couleur.
- Une image monochrome se caractérise par la présence d'une seule couleur ou teinte ; elle peut présenter des variations illimitées dans l'intensité, les nuances et les dégradés de cette couleur unique, mais ne peut inclure d'autres couleurs (tonalité partielle, tonalité fractionnée, coloration ponctuelle, etc.). Les images en noir et blanc (également appelées images en niveaux de gris) sont considérées comme monochromes, bien que techniquement, il s'agisse d'images achromatiques pouvant couvrir toute la gamme tonale du noir au blanc. Les images monochromes ne peuvent pas être inscrites dans les sections couleur du PPD ou du PID.

Division Image picturale (PID) Définition

<https://psaphotoworldwide.org/page/division-definitions#pid>

Résumé : La division PID autorise la photographie libre, sans restriction quant au sujet ou aux techniques de retouche, à l'exception de celles énumérées dans les directives PSA applicables à toutes les divisions (c'est-à-dire la paternité de l'œuvre, l'IA, etc.). La division comprend à la fois des sections libres sans restriction et des sections thématiques avec des définitions spécifiques pour guider les juges et les participants. La division PID comprend deux parcours 2 étoiles : couleur et monochrome.

Division du photojournalisme (PJD) Définition

<https://psaphotoworldwide.org/page/division-definitions#pjd>

Résumé : Le photojournalisme privilégie la valeur narrative à la qualité picturale, mettant en avant des images au contenu informatif et à l'impact émotionnel qui reflètent la présence humaine authentique dans le monde. Les images qui déforment la vérité par le biais d'événements mis en scène ou de sujets dirigés sont interdites. Lorsqu'un thème d'intérêt humain est spécifié ou si ce prix est proposé, les photographies sportives classiques sont exclues et l'accent est plutôt mis sur des personnes dans des situations interactives, émotionnelles ou inhabituelles.

Division Photo Travel (PTD) Définition

<https://psaphotoworldwide.org/page/division-definitions#ptd>

Résumé : Une image Photo Travel est une représentation du monde dans lequel nous vivons, sans limites géographiques. Nouveauté pour 2026, le PTD est divisé en deux catégories : PTD Documentaire (PTDD) et PTD World in Focus (PTDW). Le PTD Documentaire reste une définition du PTD basée sur la réalité, représentant le monde tel qu'il est naturellement, à travers des images de lieux distinctifs ou des images de personnes qui présentent des caractéristiques culturelles ou des activités distinctes. Dans le PTD Documentary, les images doivent éviter les décors de studio et les mises en scène ou les photographies arrangées. En revanche, le PTD World in Focus s'aligne sur la définition du FIAP World in Focus. Le PTD World in Focus autorise les images de lieux ou de personnes tels qu'ils se présentent naturellement, ainsi qu'un éventail de contenus plus diversifié, tels que la nourriture et les portraits en studio. Dans le PTD World in Focus, les images mises en scène ou arrangées sont autorisées.

Définition de "Photographe et professions liées" (PIDC) – Couleur uniquement

La France va célébrer les 200 ans de la photographie en 2026 et 2027. Ainsi nous avons choisi le thème du(des) photographe(s). Nous élargissons le sujet aux professions liées à la photographie, telles que les techniciens d'éclairage, les accessoiristes, les graphistes et les maquilleurs. La seule exigence est que le photographe et son équipement soient visibles sur l'image.

MATRICE DES TECHNIQUES D'ÉDITION (2026) autorisé [✓] interdit [✗] aucune restriction [NR]	reality divisions				PID/PPD
	ND	PTD	PJD	3DD	
a) Recadrage, redressement et correction de la perspective	✓	✓	✓	NR	NR
b) Suppression ou correction des éléments ajoutés par l'appareil photo ou l'objectif (taches de poussière, bruit, aberration chromatique, distorsion de l'objectif)	✓	✓	✓	NR	NR
c) Ajustements globaux et sélectifs tels que la luminosité, la teinte, la saturation et le contraste pour restaurer l'apparence de la scène d'origine.	✓	✓	✓	NR	NR
d) Conversion complète des images couleur en niveaux de gris monochromes.	✓	✓	✓	NR	NR
e) Utilisation d'un montage amélioré par l'IA autorisé (voir la note 1 ci-dessous).	✓	✓	✓	NR	NR
f) Assemblage d'images – combinaison de plusieurs images prises conséutivement avec des champs de vision qui se chevauchent (panoramiques).	✓	✓	✓	NR	NR
g) Fusion de plusieurs images du même sujet et combinaison de celles-ci dans l'appareil photo ou à l'aide d'un logiciel (fusion d'exposition ou empilement de mise au point).	✓	✓	✗	NR	NR
h) Combinaison d'images (2-4), chacune avec une petite bordure blanche sur une seule image qui illustre une progression d'événements ou d'activités connexes.	✗	✗	✓	NR	NR
i) Ajouter, supprimer ou déplacer des éléments picturaux dont vous êtes l'auteur.	✗	✗	✗	NR	NR
j) Supprimer, ajouter ou modifier toute partie d'une image, à l'exception du recadrage et du redressement.	✗	✗	✗	NR	NR
k) Estomper ou assombrir certaines parties de l'image afin de masquer des éléments picturaux, ou ajouter un vignettage visible (foncé ou clair) lors du montage.	✗	✗	✗	NR	NR
l) Toutes les conversions de couleurs autres que vers l'échelle de gris monochrome.	✗	✗	✗	NR	NR
m) Conversion de certaines parties d'une image en monochrome, ou virage partiel, désaturation ou sursaturation des couleurs.	✗	✗	✗	NR	NR
n) Utilisation d'un outil d'édition amélioré par l'IA interdit (voir note 2 ci-dessous).	✗	✗	✗	✗	✗
o) Ajouter des éléments picturaux dont vous n'ETES PAS l'auteur, tels que le ciel, l'arrière-plan, des personnes, des animaux, etc. Reportez-vous à la déclaration PSA sur la création d'images et la paternité.	✗	✗	✗	✗	✗
p) Ajouter un filigrane, un copyright ou toute autre marque visible similaire.	✗	✗	✗	✗	✗

Notes: Il est essentiel de comprendre quelles techniques sont interdites afin d'éviter les notes basses, la disqualification et les sanctions potentielles. Consultez toujours le site Web de la PSA pour connaître les règles et définitions complètes et à jour régissant les exhibitions : <https://psaphotoworldwide.org/page/exhibitions>

- Modification améliorée par l'IA autorisée** : comprend les outils de modification qui effectuent des transformations, des améliorations ou des corrections basées exclusivement sur les données pixel existantes capturées dans la photographie originale de l'auteur, sans introduire de contenu provenant d'une source externe.
- Modification interdite par IA** : tout processus assisté par IA pour la génération d'images synthétiques qui intègre des données d'images externes, des éléments visuels, des textures, des objets ou des scènes qui ne sont pas présents à l'origine dans la photographie de l'auteur est interdit.

Non-conformité:

PSA se réserve le droit d'enquêter sur les plaintes, d'annuler les acceptations, d'imposer des sanctions et d'ajouter les contrevenants à la liste commune des sanctions.

- Les présidents ou les juges peuvent demander les fichiers bruts/non modifiés afin de vérifier la conformité et la paternité des œuvres ; pour les images composites, tous les fichiers composants sont requis.
- Le refus de coopérer aux enquêtes entraîne des sanctions.

La participation à cette exposition implique l'acceptation automatique des présentes conditions générales. Les participants sont priés de lire la politique éthique de la PSA ainsi que les déclarations relatives au sujet et à l'IA afin de se conformer aux directives.

<https://psa-services.org/ES/#entrants>

RÈGLEMENT DE LA FIAP

Déclaration de la FIAP concernant les images générées par l'intelligence artificielle (IA)

LES PHOTOS CRÉÉES PAR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE NE SONT PAS AUTORISÉES DANS CE SALON !

Il est rappelé que toutes les parties de l'image doivent être photographiées par l'auteur qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises. Les contrevenants seront sanctionnés à vie !

Définition FIAP Monochrome

Une œuvre en noir et blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome présentant différentes nuances de gris. Une œuvre en noir et blanc entièrement tonifiée dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir et blanc ; une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous le patronage de la FIAP. En revanche, une œuvre en noir et blanc modifiée par une coloration partielle ou par l'ajout d'une couleur devient une œuvre en couleur (polychrome) pouvant être classée dans la catégorie couleur ; une telle œuvre doit être reproduite en couleur dans le catalogue d'un salon sous le patronage de la FIAP.

FIAP Infractions aux règles

Par le simple fait de soumettre ses images ou fichiers à un salon sous le patronage de la FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les conditions suivantes :

- que les images soumises peuvent être examinées par la FIAP afin de vérifier si elles sont conformes aux règlements et définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas membre de la FIAP,
- que la FIAP utilisera tous les moyens à sa disposition pour mener à bien cette entreprise,
- que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux tels qu'ils ont été capturés par l'appareil photo, ou tout manquement à fournir des preuves suffisantes, sera sanctionné par la FIAP,
- qu'en cas de sanctions suite au non-respect des règlements FIAP, le nom du participant sera divulgué sous toute forme utile afin d'informer du non-respect des règles.

Comme mentionné au point II.2 du document FIAP [048/2025](#), les participants doivent laisser les données EXIF intactes dans

les fichiers soumis afin de faciliter d'éventuelles investigations. Si, à tout moment, l'organisateur de l'exposition ou les juges estiment, avant, pendant ou après le jugement d'une exposition, qu'un participant a soumis des œuvres dont une ou plusieurs images ne respectent pas les présentes conditions de participation, y compris les définitions énoncées, les organisateurs de l'exposition se réservent le droit de supprimer l'œuvre de l'exposition et d'annuler tout ou partie des acceptations ou des récompenses liées à l'exposition. Les frais peuvent être perdus ou remboursés dans ces circonstances. Le participant reconnaît que la décision des organisateurs de l'exposition ou des juges est définitive.

FIAP CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant aux salons FIAP doit respecter les règles de la FIAP et se conformer aux règlements des documents [048/2025](#) et [038/2023 E](#).

Chaque participant aux salons FIAP doit respecter les règles de la FIAP, qu'il soit ou non membre de la FIAP.

Au cours du processus d'inscription, tous les participants devront cocher une case pour accepter la déclaration suivante: « J'accepte expressément le document FIAP [048/2025](#) Conditions et règlements pour le patronage FIAP et le document FIAP [038/2023 E](#). Sanctions pour violation des règlements FIAP et la liste rouge. Je suis particulièrement conscient du chapitre II. Règlement des manifestations photographiques internationales sous le patronage de la FIAP. du document FIAP [048/2025](#) traitant, dans les sections II.2 et II.3, des règles de participation à la FIAP, des sanctions en cas de violation du règlement de la FIAP et de la liste rouge. Le refus d'accepter ces conditions entraînera le rejet de la candidature.

RÈGLEMENT G.P.R.V.

Le droit de reproduction (par exemple dans le catalogue et sur le site web) sera présumé sauf refus explicite.

Les photos qui ne peuvent être reproduites ou utilisées sur décision de l'auteur ne seront pas éligibles pour les prix.

Les auteurs disposent des autorisations nécessaires pour les photos de personnes ou de propriétés privées.

La soumission d'une candidature implique l'acceptation du présent règlement.

Tous les cas imprévus seront résolus par les organisateurs à leur discrétion.

The sponsors of this International Exhibition of Photography have been awarded Recognition by PSA, the world's largest patron of international photographic exhibitions. PSA, although it has provided Recognition, is neither a sponsor nor directly involved in the operation of this exhibition. Valid acceptances received by PSA Members in recognized sections of this exhibition are eligible for PSA Star Ratings, listing in the world-wide PSA Who's Who of Photography and credited towards the PSA Distinctions of QPSA, PPSA, EPSA, MPSA, MPSA2, GMPSA, GMPSA/B, GMPSA/S, GMPSA/G, and GMPSA/P.

PSA is a non-profit organization promoting the advancement of photography in all its forms to novice, amateur and professional photographers world wide.

For information on membership and the many services and activities of PSA contact:

psa
PHOTOGRAPHIC SOCIETY OF AMERICA
8241 S. Walker Avenue, Suite 104
Oklahoma City, OK 73139-9401, U.S.A.
E-mail: hq@psa-photo.org
Web Site: <http://www.psa-photo.org>



Ce salon a reçu le Haut Patronage de la FIAP
This salon has received the High Patronage of FIAP

2025/060



Fédération Internationale de l'Art Photographique
International Federation of Photographic Art

Fédérations et associations nationales, associations régionales et clubs affiliés sur les cinq continents.
National federations and associations, regional associations and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.
World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues à ce salon comptent pour l'attribution des distinctions FIAP.

Acceptances obtained in this salon are taken into account for FIAP distinctions.

Secrétariat général - Secretary general

70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pirée (Grèce - Greece)
www.fiap.net



La passion des images partagées

Fédération Photographique France

Plus de 500 clubs, près de 9000 adhérents
Des concours clubs et individuels
Une valorisation des auteurs
Des formations
Des offres exceptionnelles de nos partenaires

PATRONAGE N° 2026/ 04

France Photographie

ABONNEZ-VOUS AU MAGAZINE
UNE REVUE DE QUALITÉ RECONNUE ET APPRÉCIÉE
5 NUMÉROS PAR AN

À titre individuel ou dans l'un des clubs affiliés
ADHÉREZ À LA

FÉDÉRATION PHOTOGRAPHIQUE DE FRANCE

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS
Téléphone : 01 43 71 30 40
Courriel : fpf@federation-photo.fr
Site internet : www.federation-photo.fr

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÉT GÉNÉRAL